

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht Service de l'Urbanisme Madame/Monsieur Rue Van Lint, 6 B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 15/03/2023

N/Réf.: AND20313 705 PU

Gest.:

V/Réf.:

Corr:

Dossier 2506 Olivia Hinsenkamp

NOVA: 01/XFD/1843564

ANDERLECHT. Rue de la Clinique, 100

(= limite de la zone de protection de la Maison communale

d'Anderlecht / Inventaire)

PERMIS D'URBANISME : Rénover une habitation unifamiliale

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 22/02/2023, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 08/03/2023, concernant la demande sous rubrique.



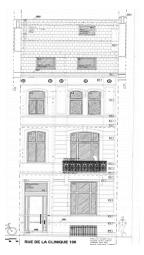
Photo du bien Photo ©Google Street View



Situation de droit.



Situation de fait. Images extraites du dossier de demande



Situation projetée.

La rénovation de cette maison unifamiliale et le remplacement des châssis en PVC par des nouveaux châssis en bois sont positifs et contribueront à mettre en valeur le bien qui s'inscrit dans un quartier à haute valeur patrimoniale.

La CRMS invite cependant le demandeur à remplacer également la porte en PVC par une porte en bois s'inspirant de la porte d'origine. Elle recommande par ailleurs la mise en peinture des châssis dans une teinte claire, dans l'esprit de la typologie néoclassique du bien.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétaire

c.c.: hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; ndeswaef@urban.brussels; acoppieters@urban.brussels; kbogaer ts@urban.brussels; ahanson@urban.brussels; urbanisme@anderlecht.brussels; crms@urban.brussels; urban_avis.advies@u rban.brussels; protection@urban.brussels; lleirens@urban.brussels; ohinsenkamp@anderlecht.brussels



Président